

# La forêt Wallonne à vendre au plus offrant ?

12 décembre 2016 • [Forêt](#)



Le gouvernement wallon va-t-il liquider une partie de notre patrimoine naturel pour des motifs budgétaires ? La question peut se poser au regard du projet de décret voté ce lundi 5 décembre en commission parlementaire. Son adoption en plénière ouvre notamment la possibilité de vendre les forêts domaniales à des propriétaires privés sans l'aval du Parlement wallon ! Les associations environnementales et représentantes de la fonction socio-récréative appellent le Parlement à maintenir les contrôles sur l'action du Gouvernement et à plus de transparence. Déposée par 2 députés cdH et 2 députés PS, la modification du Code forestier qui réglemente la gestion des forêts publiques en Wallonie, pourrait être adoptée par le Parlement wallon ce 21 décembre.



La première disposition proposée (modification de l'art. 114) permettrait au Gouvernement wallon de **vendre des forêts domaniales en supprimant l'aval du Parlement wallon**. Autrement dit, les forêts domaniales pourraient contribuer à l'ajustement du budget régional ! Concrètement, le projet ouvre la possibilité de vendre les forêts indivises. Sont potentiellement

concernées, la forêt d'Anlier (7 040 ha), la forêt de Baudour (620 ha), la forêt de la Vecquée à Seraing et Neupré (670 ha) ou encore la forêt d'Herbeumont (1 600 ha)...

Le texte ouvre également les possibilités de vente des autres forêts domaniales à des groupements forestiers. Dans les deux cas, les forêts domaniales, gérées durablement et dans le souci de la multifonctionnalité, **pourraient ainsi passer dans la main de gestionnaires soucieux de la seule rentabilité économique.**

### **265 000 hectares de nature concernés !**

La seconde disposition proposée (modification de l'art. 74) concerne l'ensemble des 265.000 hectares de forêts publiques (domaniales et communales). Ce qui est proposé ? La possibilité de vendre anticipativement du bois via des droits sur des coupes futures de forêts. Quel en est le réel avantage, le système a-t-il déjà fait ses preuves ailleurs ? L'objectif n'est-il pas de générer des liquidités immédiates pour les propriétaires publics au détriment d'une gestion durable de la forêt ? Autant de questions laissées sans réponse !



### **Aucune urgence ne justifie une modification législative d'une telle amplitude**

Les associations demandent le **maintien du contrôle parlementaire sur la vente des forêts publiques et le report de la décision relative aux ventes anticipées.** De même, elles demandent de la **transparence sur tous les éléments du dossier, l'avis des instances consultatives concernées par la forêt, de même que celui du Conseil d'Etat.**

Nos associations entendent défendre la forêt publique pour les bénéfices qu'elle apporte au citoyen, à la biodiversité et à notre économie.

**Associations signataires :** Les Amis de la Fagne - Ardenne et Gaume - Les Cercles Naturalistes de Belgique - La Fédération Francophone Equitation et Attelage asbl - Greenpeace - Inter-Environnement Wallonie - Itinéraires Wallonie - Jeunes et Nature - La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux - Natagora - Les Naturalistes de la Haute-Lesse - Les Scouts - Sentiers.be - Les Sentiers de Grande Randonnée - WWF Belgique



GREENPEACE



**Contacts presse :**

Lionel Delvaux, Inter-Environnement Wallonie : [l.delvaux\(at\)iew.be](mailto:l.delvaux@iew.be) - 0497 766 011

Adrien Mogenet, Les Scouts : [presse\(at\)lesscouts.be](mailto:presse(at)lesscouts.be) - 0498 91 88 81